Image not found or type unknown

combien de temps faut-il pour un nouveau proces apres un appel

Par **alléluiah**, le **19/01/2013** à **14:47**

Bonjour,

Mon conjoint a attaqué son ancien patron au prudhommes pour heure sup non payé et licenciement abusif.

Apres conciliation l'ancien patron n'a pas voulu payé il y a donc eut une audience au tribunal le 18 janvier 2013 donc hier.

Avant cet audience l'avocate de mon conjoint lui a dit qu'il fallait attendre une réponse du tribunal pas avant 10 ou 15 jours et au final le tribunal devait rendre sa décision hier soir et l'avocate va rappeler le greffe lundi pour savoir.

En attendant l'ancien patron a donc 1 mois pour faire appel de la décision.

Ma premiere question est s'il fait appel combien de temps s'écoule entre l'appel et la prochaine date de la future audience?

Apparement lors de l'audience du 18 janvier l'avocate de l'ancien patron n'a pas annoncé que son client faisait appel donc on espere qu'il ne fera pas appel.Mais s'il fait appel ma deuxieme question est que risque-t-il?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/01/2013** à **16:17**

Bonjour,
C'est la Cour d'Appel qui fixerait la date d'audience et normalement les délais pour la transmission des pièces en fonction de l'encombrement du rôle, mais cela devrait demander plusieurs mois...
La Cour d'Appel peut confirmer le Jugement du Conseil de Prud'Hommes comme il sera rendu mais aussi alourdir les indemnités, elle peut aussi l'infirmer en totalité ou pour partie...
De toute façon chacune des parties se doit d'attendre le Jugement pour s'avoir si elle interjettera Appel dans le délai en connaissance de cause sous en totalité partiellement, l'autre partie, dans ce dernier cas pouvant faire un Appel incident...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés